

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215600867-20250703-DEL202530-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2025-30

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	8	9

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal de l'île d'Houat se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale, suite à la convocation officielle, en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code General des Collectivités Territoriales.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, May DE FOURGEROLLES

Absents : Frédéric Le Roux donne procuration à François LE ROUX, Roland TOURNIER donne procuration à May DE FOURGEROLLES, GAILLARD Matthieu

Date de la convocation :

19 juin 2025

Date d'affichage :

3 juillet 2025

Secrétaire de séance : Marie-Renée EYMARD

Objet de la délibération :

Escales Photos

Cotisation annuelle

VU le code général des collectivités territoriales,

L'association ESCALES PHOTOS fonctionne avec la cotisation des communes membres.

En 2025, conformément à la convention signée, la cotisation s'élève à 2500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE, le versement d'une somme de 2500 euros à l'association Escale Photo.

Vote POUR : 9

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

Philippe LE FUR
Maire de l'Île d'Houat